

Mercredi 13 Avril 2011 - n°552

Economie - 5^{es} Assises des villes moyennes et intercommunalités sur le thème de la compétitivité nationale

Education - Mission d'information sur la désindustrialisation des territoires - Le Sénat propose des outils de rattrapage

Economie - Conférence sur le logement étudiant - L'engagement de tous les acteurs est nécessaire

Economie - Campagne 2011 de mise à jour - Atlas français de la coopération décentralisée

Economie - Rubans du développement durable - Appel à candidatures 2011

Economie - Agendas 21 locaux - Ouverture de la 6^{ème} session de reconnaissance

Economie - Evacuation des camps Roms Le Conseil d'État annule une des circulaires du ministre de l'Intérieur

Economie - Agenda

ECONOMIE

5^{es} Assises des villes moyennes et intercommunalités sur le thème de la compétitivité nationale

Rendez-vous à Quimper, les 9 et 10 juin 2011

Les prochaines assises nationales de la FMVM se tiendront les 9 et 10 juin 2011 à Quimper sur le thème de la compétitivité nationale.

Les villes moyennes et leurs intercommunalités ont en effet un rôle majeur à jouer en matière de développement économique, d'innovation, de croissance et d'emploi. Aujourd'hui les maires sont légitimement en droit de se poser la question des nouvelles stratégies à adopter dans une économie mondiale en mutation rapide et dans un contexte national de réformes institutionnelles et fiscales.

Au cours de cette manifestation, les maires chercheront à mieux s'adapter aux nouveaux liens entre les entreprises et les territoires pour définir des stratégies gagnantes de la croissance et de l'emploi.

Pour cela, deux secteurs seront mis à l'honneur. En premier lieu, le secteur de la formation et de la recherche. Les maires des villes moyennes et les présidents de leurs communautés identifieront les nouveaux leviers pour tendre à l'adéquation entre l'offre de formations post-bac et les besoins actuels et futurs des entreprises, les secteurs professionnels qui recrutent et qui vont recruter à l'horizon 2020, les niveaux de qualification et la meilleure façon de promouvoir l'innovation et le transfert de technologie.

En second lieu, le secteur de la culture qui est aujourd'hui identifié comme un élément clé pour l'attractivité et la visibilité du territoire dans un contexte de compétition entre les territoires. Les villes moyennes font en effet de la culture le symbole de leur dynamisme et de leur inventivité. Dans cette course à la renommée, l'engagement des élus et l'audace des projets culturels sont des facteurs-clés de réussite.

Au cours de ces assises, l'Insee présentera un panorama de l'économie des villes moyennes, orienté notamment sur les questions de l'emploi, de la qualification et des filières d'activité, ainsi que sur le poids de l'industrie et de la sous-traitance dans les bassins des villes moyennes par rapport aux tendances nationales.

Outre la participation des deux cents maires et présidents d'intercommunalités, des partenaires de la FMVM et des acteurs et experts de monde de l'entreprise, de la formation et de la culture, deux ministres ont d'ores et déjà confirmé leur venue : Philippe Richert, ministre en charge des collectivités territoriales, jeudi 9 juin en début d'après-midi ainsi que Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, qui s'exprimera devant les maires, vendredi 10 juin dans la matinée.

Je vous donne rendez-vous à Quimper pour participer à nos travaux et aussi pour découvrir ou redécouvrir cette belle ville bretonne.

Bruno Bourg-Broc
Député de la Marne
Maire de Châlons-en-Champagne
Président de la FMVM

Renseignements et inscriptions sur : www.assisesvillesmoyennes.fr

EDUCATION

Mission d'information sur la désindustrialisation des territoires - Le Sénat

propose des outils de rattrapage

La mission commune d'information sur la désindustrialisation des territoires - constituée à l'initiative de l'opposition du Sénat - a adopté à la majorité un rapport intitulé « Réindustrialisons nos territoires » lors d'une réunion le 5 avril 2011. Lors du vote, les sénateurs de la majorité et de l'opposition se sont néanmoins opposés sur l'origine de la destruction de quelque 700 000 emplois en France sur la dernière décennie. Quatre points ont fait divergence au sein de la mission : la question de l'État et des collectivités territoriales, celle du coût du travail, le rôle des banques et du crédit, la taxe professionnelle. Cette mission a consacré ses activités, dans un premier temps, à l'élaboration d'un diagnostic de désindustrialisation, avant, dans un second temps, de proposer des remèdes et de formuler des propositions. La mission du Sénat a tenu un grand nombre de réunions et d'auditions, et effectué huit déplacements : à Paris, à Bruxelles, en Rhône-Alpes, à Toulouse, à Nice et Sophia Antipolis, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et Franche-Comté et, enfin, en Allemagne.

Au terme des onze mois de travaux, la mission présente une analyse précise et argumentée de la désindustrialisation et formule dix-sept propositions pour réindustrialiser le territoire. Les conclusions de la mission feront l'objet d'un débat en séance publique le mardi 26 avril après-midi. Ce rapport est une contribution particulièrement utile à la réflexion que portent les territoires des villes moyennes aujourd'hui dans le débat sur l'avenir de l'industrie en France.

17 propositions

- 1 – Promouvoir une culture industrielle et renforcer l'attractivité des formations dans ce domaine, réconcilier la nation avec la science et le progrès technique ;
- 2 – Intensifier la recherche et l'innovation au service du développement industriel et évaluer l'efficacité du crédit d'impôt recherche ;
- 3 – Mettre en place un grand plan d'action en direction des PME/TPE industrielles : promouvoir la constitution de réseaux d'entreprises et engager une réflexion sur une possible subordination des aides publiques à cette mise en réseau ;
- 4 – Favoriser le dépôt et l'exploitation des brevets, ainsi que la sécurité des innovations ;
- 5 – Renforcer les pôles de compétitivité : améliorer le financement et la gouvernance des pôles, renforcer leur coopération au niveau interrégional ;
- 6 – Améliorer l'accompagnement à l'export des entreprises et notamment des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- 7 – Renforcer la promotion du site France (étiquetage de l'origine des produits de consommation, stratégie de promotion du « made in France » sur les produits à forte identité...) ;
- 8 – Mieux défendre les atouts de l'industrie française dans les marchés publics (renforcement de l'ouverture aux PME) ;
- 9 – Faciliter le financement de l'industrie (guichet unique régional pour la création et l'accompagnement des entreprises PME/ETI, orientation du Fonds stratégique d'investissement vers l'industrie,...) ;
- 10 – Faciliter la création d'entreprises innovantes ;
- 11 – Redéployer les allègements et exonérations de charges sur les bas salaires des services vers les salariés de l'industrie ;
- 12 – Autoriser les industriels à négocier des tarifs d'électricité contractuels aménagés, compatibles avec les exigences européennes, en prenant en compte l'effacement, l'interruptibilité et la proximité de la source d'approvisionnement ;
- 13 – Fusionner la convention de reclassement personnalisée et le contrat de transition professionnelle (CTP) ;
- 14 – Tirer les conséquences des effets de la suppression de la taxe professionnelle : envisager la modulation du taux de la CVAE selon le secteur d'activité ;
- 15 – Développer les initiatives régionales (constitution de bases de données sur les activités innovantes ainsi que les marchés pertinents pour leurs entreprises, développement de « contrats de filière » entre la région, les territoires concernés et les représentants des différentes filières industrielles locales) ;
- 16 – Réduire le handicap monétaire en introduisant la compétitivité, l'emploi et le développement durable parmi les objectifs de la politique monétaire de la zone euro ;
- 17 – Définir une stratégie européenne harmonisée (définir une assiette commune de l'impôt sur les sociétés, conditionner l'instauration d'une éventuelle taxe carbone et son application en France à sa mise en place à l'échelle européenne...).

Plus d'info : <http://www.senat.fr/commission/missions/desindustrialisation/>

ECONOMIE

Conférence sur le logement étudiant - L'engagement de tous les acteurs est nécessaire

Le 5 avril dernier, s'est tenue à Paris, une première conférence nationale sur le logement étudiant organisée à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du CNOUS et à laquelle ont été associés, les universités, les bailleurs sociaux, les promoteurs privés, les syndicats étudiants et les représentants des collectivités locales dont la FMVM. Michel Heinrich, député-maire d'Epinal est intervenu au titre de la FMVM, au cours de la table-ronde consacrée aux initiatives innovantes pour inscrire le logement étudiant dans la cité. Il a présenté la disposition du bail unique mis en place par la ville d'Epinal pour résoudre la question du logement étudiant en et qui met en relation les étudiants et les bailleurs privés.

Préciser les besoins

Cette convention s'appuie sur les conclusions des deux rapports du député Jean-Paul Anciaux, en 2004 puis en 2008, sur le logement étudiants et les aides personnalisées qui ont chiffré les besoins à 5 000 constructions et 7 000 réhabilitations par an.

Jean-Paul Anciaux demande que l'Etat maintienne le budget consacré au logement étudiant, soit 110 millions d'euros en 2010.

Intervenant à cette conférence nationale, le secrétaire d'Etat chargé du Logement, Benoist Apparu, a exposé ses priorités :

- développer une offre de logements de qualité,
- faciliter l'accès au logement des étudiants, en premier lieu en les solvabilisant, mais aussi en fluidifiant les relations entre les bailleurs et les locataires étudiants. A ce titre, l'action de la collectivité est importante : assurance impayés, caution, diffusion de la GRL (garantie risque locatif),
- améliorer l'information et la protection des locataires étudiants (brochure destinée aux jeunes locataires, lutte contre les abus de propriétaires de logements de micro-surfaces

Des propositions concrètes

En clôture de cette conférence, qui a vocation à devenir un rendez-vous annuel, Valérie Pécresse a annoncé le doublement du nombre de logements étudiants d'ici à 2020 pour atteindre l'objectif de 680 000 logements.

Ainsi, dès septembre 2011, un tableau de bord national du logement étudiant sera mis en place. Décliné par région et par objectif, ce tableau de bord conduira à la création d'un rendez-vous annuel et national sur le logement étudiant, et cela avec l'ensemble des acteurs concernés : les services du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère du logement, les collectivités territoriales, les CROUS, les universités, les Grandes écoles, les acteurs privés... Il permettra de faciliter l'élaboration d'un schéma directeur du logement étudiant. Soumis au principe de subsidiarité, ces schémas directeurs seront élaborés et mis en œuvre par les deux acteurs-clefs du logement étudiant : les collectivités territoriales d'une part, régions et villes, dont le rôle s'avère de plus en plus crucial, que ce soit pour accélérer les chantiers ou pour trouver de nouveaux terrains disponibles.

La ministre a annoncé que les efforts financiers de l'Etat seront maintenus au niveau de 2010, soit 110 millions d'euros. *Ils seront même renforcés par le Plan d'investissements d'avenir qui prévoit le financement de 3 à 5 000 places dans les résidences pour la réussite des étudiants boursiers, ainsi que par le Plan Campus avec la création de 8 000 logements supplémentaires.*

La ministre demande aux collectivités locales de réserver dans le PLH, une part (10%) au logement social étudiant et aux apprentis majeurs, respectant ainsi le parcours résidentiel, vocation initiale du logement social.

Dans le secteur privé, des mesures sont préconisées par la ministre :

- mise en place par les Crous et le Cnous d'une caution dès lors que le logement est labellisé « logement étudiant.
- Extension de la garantie risques locatifs (GRL) à l'ensemble des étudiants.
- Instauration d'un bail unique pour la colocation qui concernent dans 17% des cas des étudiants.
- Développement de logement intergénérationnel...

En outre, la ministre préconise la mise en ligne d'un portail Internet unique sur chaque site universitaire, et l'organisation, tous les ans au mois de juillet, d'un forum annuel du logement étudiant pour faire se rencontrer l'offre et la demande.

Lien discours de Valérie Pécresse

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid55667/doubler-les-logements-pour-les-etudiants-d-ici-2020.html>.

ECONOMIE

Campagne 2011 de mise à jour - Atlas français de la coopération décentralisée

La délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales lance une campagne de mise à jour de l'Atlas français de la coopération décentralisée. Cette mise à jour concerne les collectivités territoriales françaises qui sont à ce jour recensées dans l'Atlas (conseils régionaux, conseils généraux, villes et structures intercommunales). L'Atlas français de la coopération décentralisée, lancé en 2009 dans le Portail de la coopération décentralisée sur France Diplomatie recense de manière cartographique et à l'aide de fiches-projets toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées. A ce jour, y sont recensés :- 4785 collectivités territoriales françaises engagées à l'international

- 9925 collectivités locales partenaires dans 142 pays,
- 12294 projets de coopération décentralisée,
- 475 projets dans le cadre d'autres actions extérieures.

La téléprocédure permet de mettre à jour et compléter les fiches concernant chaque collectivité territoriale et ses actions de coopération décentralisée contenues dans l'Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures : coordonnées, élus et cadres en charge de l'international, fiches-projets des coopérations décentralisées et des actions extérieures menées par les collectivités territoriales.

<https://cncd.diplomatie.gouv.fr>

ECONOMIE

Rubans du développement durable - Appel à candidatures 2011

La Fédération des Maires des Villes Moyennes a rejoint l'année passée les « Rubans du développement durable ». Ce concours national est animé depuis 2003 par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia. En 2011, il y aura ainsi près d'une vingtaine de partenaires des Rubans, dont la plupart des associations d'élus françaises, qui composent ainsi le jury de sélection. Les Rubans du développement durable s'adressent à l'ensemble des collectivités territoriales et à leurs groupements : communes, départements, régions, structures intercommunales et parcs naturels régionaux. En effet, avant d'obtenir leur labellisation, les démarches présentées par les collectivités retenues par le jury doivent passer les étapes difficiles du processus de sélection. Les quatre critères clefs pris en compte par le jury : l'organisation de la politique globale de développement durable, la vision stratégique et les plans d'actions, les actions déjà réalisées (exemplarité, innovation), la communication et la promotion territoriale. En 2011, dans le cadre de la politique globale de développement durable présentée par les collectivités candidates, la mobilisation responsable des ressources humaines, la contractualisation avec les partenaires, la cartographie des actions, l'articulation des politiques publiques, la place du développement humain et le rôle de la communication et de la promotion territoriale figurent parmi les nouvelles directions auxquelles le jury sera particulièrement attentif. La clôture du dépôt des dossiers de candidatures est prévue pour le 1er juin 2011.

<http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/>

ECONOMIE

Agendas 21 locaux - Ouverture de la 6ème session de reconnaissance

A l'issue de la cinquième session de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux », le ministère a distingué 47 nouveaux territoires en mars 2011 (voir *Ondes Moyennes* N°548). Le ministère invite désormais les collectivités à présenter des projets de reconnaissance pour la 6ème session de reconnaissance.

La reconnaissance « permettra de promouvoir ces projets auprès des institutions et des organismes qui interviennent dans le développement territorial et pour lesquels cette reconnaissance doit constituer un gage de qualité et de cohérence. Elle permettra d'encourager l'adoption au niveau territorial d'un mode de développement durable, mais également de rendre compte de l'engagement de la France, au niveau européen comme au niveau international. »

La décision de la reconnaissance comme « Agenda 21 local », au regard du cadre de référence national et au titre de la Stratégie nationale de développement durable sera prise aux termes du dispositif d'évaluation décrit dans le document téléchargeable ci-dessous. Les dossiers parvenus après cette date seront examinés lors de la prochaine session prévue en 2012.

Chaque dossier fera l'objet d'une double expertise, l'une confiée à un organisme mandaté par le MEDDTL, l'autre à une personne issue du Comité national agendas 21 ou désignée par des comités régionaux agendas 21.

Date limite de dépôt des dossier : le 1er juin 2011.

[6ème session Agenda 21](#)

ECONOMIE

Evacuation des camps Roms Le Conseil d'État annule une des circulaires du ministre de l'Intérieur

Saisi d'un recours en excès de pouvoir en septembre 2010, le Conseil d'Etat a prononcé* ce jeudi 7 avril l'annulation de la circulaire du 5 août 2010 relative à l'évacuation des campements illicites de Roms. La haute juridiction a néanmoins rejeté la demande d'annulation formulée contre une autre circulaire, datée du 13 septembre 2010.

Ces deux circulaires avaient été prises par l'ancien ministre de l'Intérieur dans le cadre de la politique d'évacuation des campements illicites de Roms, engagée par le président de la République cet été. La circulaire du 5 août 2010, avait provoqué de nombreux remous, compte tenu du fait que le caractère ethnique des populations à évacuer en priorité, en l'espèce les Roms, y était expressément cité.

Destinée aux préfets, au préfet de police et au directeur général de la police et de la gendarmerie nationale, la circulaire enjoignait aux préfets en effet « d'engager (...) une démarche systématique de démantèlement des campements illicites, en priorité ceux de Roms ». Selon le ministère de l'Intérieur, il s'agissait d'assurer le

« respect du droit de propriété et à prévenir les atteintes à la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques ». Au regard du Conseil d'Etat, cette circonstance reste insuffisante pour justifier une politique d'évacuation désignant certains de leurs occupants en raison de leur origine ethnique et méconnaît de ce fait le principe d'égalité devant la loi. S'agissant de l'autre circulaire prise à la rentrée, les requérants n'ont en revanche pas obtenu gain de cause, dans la mesure où la circulaire du 13 septembre se borne à rappeler l'obligation d'évacuation des campements illicites et vise désormais « toute installation illégale, quels qu'en soient les occupants ».

* : CE, 5e et 4e ss-sections, 7 avril 2011, n° 343387, Association SOS Racisme c/ ministère de l'Intérieur

ECONOMIE

Agenda

19 avril 2011 Paris

La FMVM rencontre le président du groupe La Poste, Jean-Paul Bailly

26 avril 2011

Paris

Dîner-débat sur la performance environnementale au service des collectivités locales en partenariat avec l'AMGVF, les Eco-Maires, la FMVM et Suez-environnement

27 avril 2011

Paris

Audition de la MEPLF au Sénat sur la politique de cohésion

3 mai 2011

Paris

La MEPLF rencontre Pierre Lequillier, président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale

4 mai 2011

Paris

Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

11 mai 2011

Bruxelles

Rencontre d'une délégation de la MEPLF, avec Hervé Jouanjean, Directeur Général du Budget de la Commission européenne

19 mai 2011

Roanne

Colloque organisé par l'AVUF en partenariat avec la FMVM et la CPU, sur les coopérations entre universités et collectivités locales

Programme-inscription sur :

<http://www.colloques-avuf.com/>

9 et 10 juin 2011

Quimper

Assemblée générale de la FMVM

5es Assises des villes moyennes et intercommunalités

Inscriptions et pré-programme :

www.assisesvillesmoyennes.fr

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi